

Réf: Dossier 331883

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ETABLISSEMENT BAM'S ET SERVICES » en  
abrégé « ETS BAM'S ET SERVICES »

Siège Abidjan, Adjamé, ABIDJAN COMMUNE  
D'ADJAME QUARTIER ADJAME VILLAGE, NON LOIN DU  
COMMISSARIAT, LOT: 2974, VILLA 24 FAYETTE, Lot 2974,  
Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/07/2024 , et  
enregistrés au CEPICI le 24/07/2024, il a été constitué une SARL aux  
caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ETABLISSEMENT BAM'S ET  
SERVICES » en abrégé « ETS BAM'S ET SERVICES »

Objet : - TRANSPORT DE MARCHANDISES, DE PRODUITS  
PETROLIERS ET DE PERSONNES  
- VENTE DE MATERIELS INFORMATIQUES  
- TRANSFERT D'ARGENT VIA LES RESEAUX  
ORANGE MONEY, MTN MOBILE MONEY,  
WESTERN UNION  
- VENTE DE PIECES DETACHEES  
- ACHAT ET VENTE ET LOCATION DE VEHICULES  
- ELEVAGES DE VOLAILLES ET BETAILES  
- DIVERSES PRESTATIONS  
- IMPORT ET EXPORT DES MARCHANDISES.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous  
biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous  
établissements financiers avec possibilité de donner en  
garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de  
commerce.
- la prise de participation dans toute société  
existante ou devant être créée
- et généralement, toutes opérations financières,  
commerciales, industrielles, mobilières et immobilières,

social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Adjamé, ABIDJAN COMMUNE D'ADJAME QUARTIER ADJAME VILLAGE, NON LOIN DU COMMISSARIAT, LOT: 2974, VILLA 24 FAYETTE, Lot 2974, Ilot 0

Dirigeant(s) M BAMBA ALLASSANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-07740 du 08/08/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°47312/GTCA/RC/2024 du 08/08/2024

